

REPUBLIQUE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 96-376 DU 2 SEPTEMBRE 1996  
chargeant Monsieur Damien ALAHASSA, Ministre  
de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs de l'intérim  
de Monsieur Timothée A. ZANNOU, Ministre de la  
Culture et de la Communication pour compter du 03  
au 06 septembre 1996.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la  
République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats  
définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- VU le Décret n° 96-128 du 09 avril 1996, portant composition du  
Gouvernement;

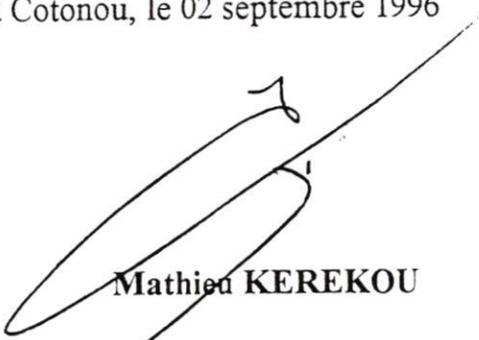
DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 03 septembre 1996, Monsieur Damien ALAHASSA,  
Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs est chargé de l'intérim du Ministre de  
la Culture et de la Communication pendant l'absence de Monsieur Timothée A.  
ZANNOU.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 02 septembre 1996

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 M... - M... 4 SGG 4 Autres  
Ministères 16 Départements 6 JORB 1.-